



Les assurances voyage des cartes bancaires

Savez-vous que le contrat de votre carte bancaire garantit certaines assurances lors de vos voyages ?

Conseils

- ➡ Avant votre départ :
 - ▶ vérifiez la date de validité de votre carte bancaire
 - ▶ demandez le numéro du service d'assistance (médicale et rapatriement) et du centre d'opposition (perte ou vol) auprès de votre banque.
 - ▶ Informez-vous auprès de votre banque sur les assurances dont vous bénéficiez grâce à votre carte bancaire et vérifiez aussi les exclusions de votre contrat.
- ➡ En cas de soucis, prévenez dans les plus brefs délais le service d'assistance
- ➡ Lors d'un voyage à l'étranger, privilégiez plusieurs moyens de paiement (espèces, CB, traveller).

En cas de perte ou vol de votre carte

3 étapes

- ▶ Mise en opposition auprès de votre centre d'oppositions
- ▶ Déclaration de perte ou de vol aux autorités compétentes
- ▶ Courrier en recommandé avec accusé de réception à votre agence bancaire